DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

**VILLE DE DOURGES**

**MAIRIE**

**SEANCE DU**
**30 juin 2025**

OBJET DE LA DELIBERATION

CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 17

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.**

Absent excusé : **M. SZYSZKA Jacques.**

Absents : **MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que la Commune fait face depuis quelques années, à une prolifération des chats errants pouvant occasionner des nuisances avérées.

L'article L.211-27 du code rural et de la pêche offre au Maire la possibilité de faire capturer les chats non identifiés, puis de les relâcher dans leur milieu naturel après avoir fait procéder à leur stérilisation et identification.

La Commune s'est ainsi rapprochée de la Société Protectrice des Animaux (SPA) afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de la SPA, en collaboration avec l'Association « Aux chats NODOCO » qui assure sa mise en œuvre sur le territoire de la Commune.

A cet effet, une convention entre la Commune de Dourges, la SPA, la Clinique Vétérinaire et l'Association « Aux chats NODOCO » qui détermine les obligations respectives des parties prenantes, doit être signée.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée le versement d'une subvention de 500 euros à la SPA pour la capture, la stérilisation et l'identification

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL17300620

d'un maximum de 10 chats errants pour l'année 2025.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'Avis de la Commission « Animations Locales - Fêtes et Cérémonies - Liens Intergénérationnels - Pouvoir d'Achat - Emploi - Culture - Partenariat avec la Ville de RASZKOW – Vie associative – Salles municipales » du 21 Juin 2025,

**Après en avoir délibéré, par 22 Voix POUR** *(M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel)* **et 1 Abstention** *(M. GIBOIRE Antoine)* **:**

- **APPROUVE** la Convention relative à la capture, la stérilisation et l'identification d'un maximum de 10 chats errants entre la Commune, la SPA, la Clinique Vétérinaire et l'Association « Aux chats NODOCO ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée et tout document y afférent.
- **AUTORISE** le versement d'une participation financière accordée à la SPA, sous forme d'une subvention de 500 €.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL17300620